



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Madame MARTINI Isabelle, 2 Chemin des Sillons - 23800 LA CELLE DUNOISE, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser une représentation de la comédie de Shakespeare Peines d'amour perdues, sur le site de la Tour de Bridiers, le dimanche 20 juillet 2025 de 18 h 30 à 23 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon déroulement de la représentation.

ARRETE

Article 1 : La représentation décrite dans la demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : L'autorisation de jouer sur le site de la Tour de Bridiers la comédie de Shakespeare Peines d'amour perdues est donnée. La répétition aura lieu le samedi 19 juillet 2025 à partir de 15 h 00. L'autorisation d'emprunter le chemin pour acheminer le nécessaire pour la représentation est donnée. La mise en place de la représentation aura lieu le dimanche à partir de 11 h 00.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par le demandeur conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 5 : Toute la signalisation et pré-signalisation réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : Madame La Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie, et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le quatre juillet deux mille vingt-cinq.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Madame MARTINI Isabelle.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE